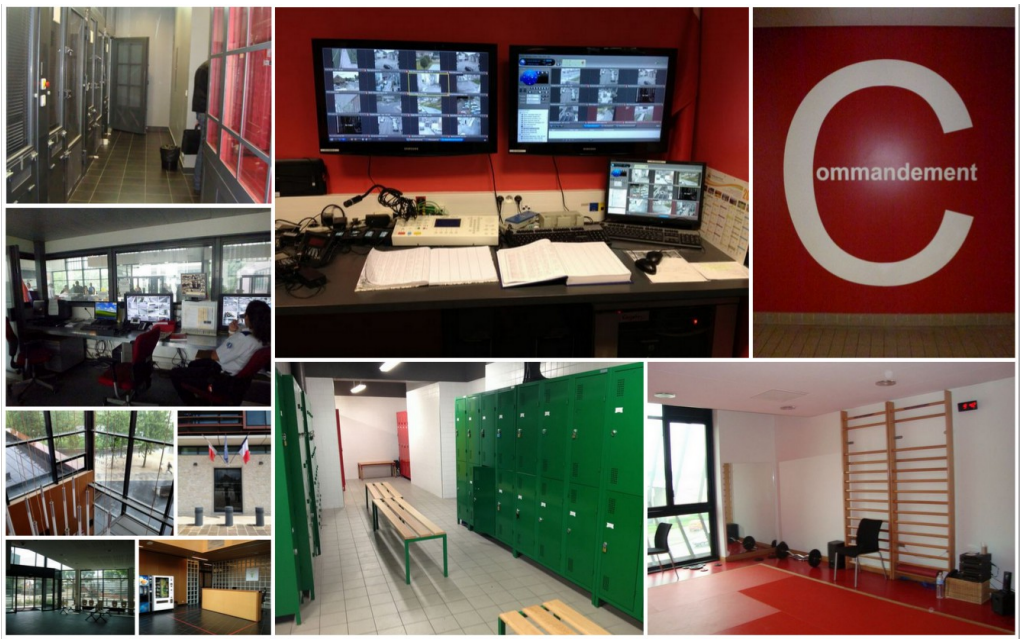
Direction de l'Évaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières
Sous-direction des affaires immobilières
Bureau des affaires immobilières des préfectures, de la police et de la sécurité civile

Référentiel de programmation des commissariats de police 50 à 500 agents



Annexes

I – Glossaire
II – Grille de questionnement pour le site d'implantation
III – Salles de sports et ESR
IV – Tapissage vidéo
V - Autres référentiels
VI – Schémas fonctionnels

SEPTEMBRE 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avant-propos

Dans le cadre de sa mission de pilotage de la fonction immobilière, la DEPAFI avait coordonné en 2004 la mise au point d'un guide d'élaboration des programmes immobiliers des commissariats de police composés d'effectifs compris entre 50 et 500 personnes.

Ce document, intitulé « référentiel 50/500 », était destiné à faciliter les études de maîtrise d'œuvre au niveau des services déconcentrés de l'Etat.

Une mission, financée par le Programme 176 et conduite par la DEPAFI, a été confiée au CEREMA fin 2013, afin d'actualiser ce document et d'intégrer des préoccupations nouvelles. Il s'agissait :

- de prendre en compte la qualité de vie professionnelle des agents ;
- d'intégrer le retour d'expériences des concepteurs et des SGAMI ;
- d'intégrer les évolutions fonctionnelles, techniques et réglementaires ;
- d'optimiser les surfaces, l'exploitation, et la maintenance tout en améliorant la qualité d'usage des bâtiments ;
- d'intégrer les enjeux du développement durable ;
- et de prendre en compte les spécificités de la Préfecture de Police de Paris.

Cette mission s'est déroulée en trois temps avec une alternance de phases de recueil d'informations, de réflexions et de validation des différentes propositions par le groupe de travail et le comité de pilotage constitués à cet effet.

Ainsi, dans un premier temps, a été menée une enquête auprès des SGAMI fondée sur un questionnaire pour établir le bilan du référentiel de 2004.

Dans un deuxième temps, une série de visites sur place a eu lieu dans 7 commissariats / hôtels de police récents (HP17, CSP Provins, HP Clermont Ferrand, Saint Malo...) en présence des commissaires, de représentants du personnel, d'utilisateurs, et sur certains sites de représentants syndicaux ; ces réunions avaient pour objectifs le recueil de témoignages et un retour d'experiences.

Enfin, dans un troisième temps , des groupes de travail ont été organisés avec les ingénieurs de la DEPAFI/BAIPPSC, des représetants des SGAMI, de la DCSP, de l'IGPN, de la Préfecture de Police de Paris, de la police scientifique et du SDLP.

Les propositions et avis des groupes de travail ont été soumis à la validation et à l'arbitrage du comité de pilotage restreint.

Ce travail collégial a permis d'identifier les enjeux et d'émettre des orientations et les recommandations suivantes :

- l'amélioration des conditions de travail des agents ;
- une meilleure appropriation par les services amenés à faire évoluer le projet ;
- une approche en coût global ;
- la simplicité et la robustesse des systèmes d'exploitation-maintenance ;
- la nécessaire adaptation locale (sûreté, fonctionnement) ;
- la qualité d'usage des points névralgiques ;
- l'optimisation des surfaces (mutualisation de locaux,...) ;
- la performance environnementale ;
- l'accessibilité.

Ce référentiel technique n'a pas une vocation normative mais il fournit des préconisations dans l'élaboration des différentes opérations.

Les programmes font ensuite l'objet de concertations au niveau local avec le DDSP, les utilisateurs et les représentants du personnel avant validation par la DEPAFI et la direction active.

Cet outil opérationnel à l'attention des SGAMI et des maîtres d'œuvre est un guide pratique. Nous souhaitons que vous puissiez y trouver toutes les références utiles pour que les réalisations immobilières répondent aux fonctionnalités et aux besoins des agents de la police nationale et concourent à la qualité constructive et à la maintenance durable des batiments.

La préfète, directrice des ressources et des compétences de la police nationale

Michèle KIRRY

Le directeur de l'évaluation de la performance, et des affaires financières et immobilières

Thibaut SARTRE

Document élaboré dans le cadre d'un travail collectif sous la direction de **Mme Salima EBURDY** - Adjointe au sous directeur des affaires immobilières, Chef du bureau du BAIPPSC, DEPAFI, et la gestion de projet des ingénieurs des services techniques : **M. Expedit JAMS, Mme Marie MEL, Mme Cécile GENETIER, Mme Évelyne BEKIERMAN, M. Julien BECOULET, M. Florent DOUCET ;**

faisant participer la **DGPN (DRCPN, DCSP, DCPJ, IGPN, SDLP) :**

M. Nicolas CHAMOULAUD - Chef de section à la DRCPN au BPFI,

M. Jean-Michel PARLATORE - Chef de mission « infrastructures de tir » au BAMT,

M. Arnaud BAVOIS - Chef de la division des finances et de la logistique à la DCSP,

Mme Isabelle LOUBEAU - Chargé de portefeuille à la DRCPN section investissement,

M. Paul FABY - Chargé de portefeuille à la DRCPN section investissement,

M. Patrick ANCELIN - Chef de la section immobilier à la DCSP,

Mme Bernadette BOURDAIS-PRINET - Adjointe au Chef de la section immobilier à la DCSP,

Mme Claudia CHAVILLE - Chargé de mission à division des finances et de la logistique à la DCSP,

M. Olivier MONTMORENCY - Spécialiste CIC à la DCSP,

Mme Sylvie CRINIER - Adjointe au Chef de la division des finances et de la logistique à la DCSP,

M. Jean-Philippe CANONNE - Chef de l'unité des études de sûreté au SDLP,

Mme Virginie PRIGENT - Ingénieur au bureau de l'ingénierie sûreté au SDLP,

M. Jean-Manuel PALOS - Cabinet de l'analyse, de la déontologie et de la règle à l'IGPN,

M. François PETRAZ - Cadre au Commissaire Divisionnaire de Police,

M. Xavier GUICHARD - Ingénieur PTS, Responsable hygiène et sécurité, environnement,

la **DEPAFI** :

M. Jean-Paul LEVAILLANT - Chargé de mission développement durable,

la **Préfecture de Police de Paris** :

Mme Françoise BIOLEY - Chargée de mission au SAI,

M. Christophe NIEL - Ingénieur Travaux au SAI,

les **SGAMI** de Lyon, Lille, Marseille et Bordeaux :

M. David NAKACHIAN - Chargé d'opération au SGAMI 69,

M. Fabrice COPIN - Ingénieur Travaux au SGAMI 59,

M. Hervé BACLET - Adjoint au Directeur de l'immobilier au SGAMI 59,

M. Stéphane LANNEAU - Adjoint au Directeur de l'immobilier au SGAMI 13,

M. Christian FAVIER - Directeur de l'immobilier au SGAMI 13,

M. Stéphane SANSIER - Chef de bureau des affaires immobilières du SGAMI 13,

M. Christophe BEGARDS - Chef de bureau zonal des affaires immobilières du SGAMI 13,

et des fonctionnaires de **commissariats** et de **DDSP** de :

Saint Malo, Provins, Paris 17, Clichy-Montfermeil, Clermont-Ferrand, Lille, Avignon, Lyon 1,

sous le pilotage technique du **Cerema (direction technique territoires et ville, directions territoriales Normandie Centre et Nord Picardie) :**

M. Didier CHANAL - Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, directeur de projet

Mme Delphine LABRY - Ingénieur des Travaux Publics de l'État, chef de projet

Mme Stéphanie BAUREGARD – Architecte - Ingénieur des Travaux Publics de l'État,

M. Rémy PUGEAT - Technicien supérieur principal,

Mme Amélie GOEPP - Ingénieur des Travaux Publics de l'État,

M. Olivier LEMAITRE - Ingénieur des Travaux Publics de l'État.

Sommaire

1. Glossaire....4
2. Esquisse d'une grille de questionnement pour l'analyse du site d'implantation du futur commissariat....7
3. Équipements des salles de sport et des espaces sociaux de restauration....10
4. Tapissage vidéo....11
5. Autres référentiels....13
6. Schémas fonctionnels....13

1. Glossaire

ACROPOL
automatisation des communications radio opérationnelles de la police. Système de radiocommunication numérique cryptée de la police et d'intercommunication entres services (pompiers, …)

ADS
adjoint de sécurité

BAC
brigade anti-criminalité, composée de policiers volontaires du SPP ou UPP spécialisés dans la constatation des infractions en flagrant délit commises sur la voie publique.

BADR
brigade des accidents et délits routiers

BAIPPSC
Bureau des affaires immobilières des préfectures, de la police et de la sécurité civile

BIVP
brigade d'information de voie publique

BLS
bureau de liaisons et de synthèses : chargé des ressources humaines, de la logistique, de l'élaboration des statistiques, indicateurs et synthèses. Peut comporter une section formation. Organise la documentation et les archives.

BOE
bureau d'ordre et d'emploi, bureau de planification des activités du personnel du SPP ou UPP et de la gestion de ceux-ci.

BRI
brigade de recherche et d'intervention

BSU
brigade de sûreté urbaine

Bureau de police
Structure immobilière déconcentrée couvrant un secteur géographique limité (quartiers), rattachée à un commissariat central, où travaillent les policiers de proximité en journée.

Canonge
système informatique (base de données photographiques) dédié à l'identification et la recherche des personnes

CIC
centre d'information et de commandement

DCSP
direction centrale de la sécurité publique

DDSP
direction départementale de la sécurité publique

DGPN

direction générale de la police nationale

DEPAFI
direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières

DSIC
Direction des Systèmes d'Information et de Communication

GAV
garde à vue

GSP
Groupe de Sécurité de Proximité

IGPN
Inspection Générale de la Police Nationale

OMP
officier du ministère public

QUART
Unité n'existant que dans les plus grands commissariats, dirigée par un ou plusieurs officiers de police (officiers de police judiciaire), assurant une permanence du commandement H/24 dans les domaines judiciaire et de l'ordre public.

SDAI
sous-direction des affaires immobilières

SDLP
service de la protection

SGAMI
secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur

SGO
Service de gestion opérationnelle (ou bureau de gestion opérationnelle – BGO - pour les petits services) : structure faisant partie de la fonction centre, chargée du soutien des unités opérationnelles : gestion des personnels, des équipements et matériels, du budget.

SIC
salle d'information et de commandement

SLPT
service local de police technique, espace affecté à des personnels formés aux relevés d'empreintes, d'indices et à la prise de photos anthropométriques

SLT
service local de transmission

SOPSR
service d'ordre public et de sécurité routière

SPP
service de police de proximité

STIC
système de traitement des infractions constatées, base de données capitalisant des auteurs, victimes et faits au niveau national

SZSIC
Service Zonal des Systèmes d'Information et de Communication

UCL
unité cynophile légère

UIR (ou SIR)
unité (ou service) d'investigation et de recherche (ex-unité de police judiciaire et administrative : UPJA)

UTJTR
unité de traitement judiciaire en temps réel : policiers chargés du traitement immédiat des affaires judiciaires simples (ne nécessitant pas d'investigations complexes ou prolongées dans le temps).

2. *Esquisse d'une grille de questionnement pour l'analyse du site d'implantation du futur commissariat*

Ce document propose un premier questionnement sur les attentes et exigences concernant le terrain du futur commissariat.
Certaines interrogations renvoient au positionnement du futur commissariat dans la ville, d'autres s'attachent davantage aux abords immédiats du terrain …
Cette démarche peut être utile au moment du choix du terrain, mais aussi, pour mettre en avant les atouts et faiblesses du site retenu et établir le programme en intégrant ces éléments.

La qualité du service rendu par le commissariat se décline d'abord dans les relations qu'il entretient avec la ville, le quartier et les abords immédiats.

Comme équipement urbain il a en particulier à :

- Affirmer son rôle dans la ville
- Prendre en compte le contexte et être à l' « écoute du lieu »
- Exprimer l'ambition du maître d'ouvrage
- Accueillir les pratiques des passants et usagers de la voie publique
- Permettre un bon fonctionnement des activités du commissariat
- Résister au temps

L'équipement dans la ville et le quartier

☑ Les enjeux et objectifs

Les enjeux liés au positionnement dans la ville du commissariat concernent en particulier :

- la **qualité d'usage** de l' équipement, dans son fonctionnement au quotidien ,
- son **image** et celle de la police nationale renvoyées auprès de la population,
- sa capacité à accueillir de nouvelles pratiques…**(pérennité)**

Qu'attendent d'abord les usagers et les utilisateurs de l'implantation du commissariat dans la ville ?:

Pour les utilisateurs :

- accéder rapidement aux communes (et ou aux quartiers) de la circonscription
- rejoindre facilement les équipements avec lesquels il y a des liens importants (Palais de Justice, Maison d'arrêt…)
- se rendre avec plaisir au commissariat en y trouvant des conditions de travail propices au service efficace (accessibilité à tous, proximité du stationnement , confort d'usage des abords, sécurité..)…

Pour le public et les utilisateurs occasionnels :

- repérer le commissariat (image de l'institution et lisibilité de l'entrée)

- y accéder dans des conditions d'accueil et de confort espérées d'un équipement public de qualité (accessibilité à tous, proximité du stationnement, qualité d'usage des abords, sécurité,…)

Pour les riverains, utilisateurs ou usagers d'équipements voisins…:

- tirer profit de la présence du commissariat (sécurité..) et d'un équipement urbain (espaces publics de qualité..) et non subir les nuisances induites (flux de véhicules....)

Par son positionnement dans la ville, le commissariat doit :

- **être accessible à tous,** (public, utilisateurs…°)

- **entretenir des relations de proximité** avec un certain nombre de lieux dans la ville (la maison d'arrêt, le tribunal mais aussi avec les partenaires potentiels…)

- **renvoyer une image noble de l'institution, composant avec l'esprit du lieu** et du quartier dans lequel il s'inscrit**…**

- **faciliter le repérage dans la ville,** le quartier (signal, repère, qualité des abords)

☑ **Qualités attendues**

- **Image**

Le choix du quartier dans lequel sera implanté le commissariat est déterminant en terme d'image. : récent ou historique ?, central ou en périphérie ?, résidentiel ou non. ?… Ce positionnement, (associé à une ambition et à une volonté politique,) doit être explicité dans le programme. Les forces et handicaps du site, par rapport aux intentions exprimées y seront aussi mis en exergue.

- **Accessibilité, fonctionnalité,**

Le positionnement doit être réfléchi en particulier par rapport :

- aux équipements avec lesquels le commissariat travaille
- aux axes de circulation et réseaux de transport collectif
- (accessibilité pour les utilisateurs et pour les usagers)
- aux communes de la circonscription, en particulier les quartiers les plus peuplés, les plus sensibles (choix en termes de conditions de travail, et d'image souhaitée du commissariat)
- aux partenaires potentiels (administrations, bailleurs, lycées…)

- **Sécurité, sûreté**

Le choix du quartier d'implantation garantit plus ou moins de sécurité au futur commissariat et impose parfois des recommandations et exigences spécifiques dans le programme, concernant les réponses urbaines et architecturales possibles.

- **Confort d'ambiance**

Selon le lieu d'implantation, il s'agira de composer avec des nuisances potentielles : bruit (routes…), pollutions, (proximité d'industries, pollution des sols…).
En retour, les nuisances induites par l'activité du commissariat envers l'environnement seront à limiter (flux de véhicules…).

- **Potentiel d'évolution**…

Il est important d'anticiper les évolutions prévisibles de la ville et plus particulièrement du quartier d'implantation (territoire en essor ou en crise, accroissement de la population…)

L’équipement et ses abords immédiats

☑ Qualités attendues

- **Image**

Les abords et la manière de les traiter contribuent beaucoup à l’image de l’équipement. Quelle l’image le maître d’ouvrage souhaite t-il renvoyer du commissariat ?:
privilégier l’autorité de l’institution ? ou la proximité et l’ouverture au public d’un équipement de quartier… ?
L’espace « public » prolongement de l’ accueil du commissariat concourt à la lisibilité du bâtiment et de ses accès. Il contribue à guider l’usager vers l’entrée, et à mettre en valeur le bâtiment…
Au-delà de l’image, se pose la question du statut donné aux espaces extérieurs du commissariat :
- le parc de stationnement du public est-il ouvert sur la ville et « mutualisé »?
ou au contraire est- il réservé aux seuls usagers du commissariat ?
- le « seuil » du commissariat propose t-il une place, un parvis, un porche, sis dans l’«enceinte » de l‘ équipement ou conforte t-il des espaces urbains existants ?...

- **Accessibilité, fonctionnalité,**

L’implantation doit être réfléchie en particulier par rapport :

- aux apports réciproques « espace public/ emprise commissariat »,
- aux accès possibles de l’emprise du commissariat sur la voie publique (pour les utilisateurs et pour les usagers),
- aux capacités de stationnement du public, à proximité de l’équipement,
- aux potentialités de réserve d’espace, au voisinage du commissariat
- aux partenariats possibles avec des équipements voisins .. ;

- **Sécurité - Sûreté**

L’aménagement des abords peut contribuer à la protection passive du bâtiment et faciliter la surveillance et la sécurité, en ménageant un recul, une protection, une perspective …

- **Exploitation – Entretien – Maintenance**

Les questions liées à l’entretien et à la maintenance sont à intégrer très en amont du processus de projet ,par exemple :

- Où se situent les limites de l’espace public (ville) et celles de l’emprise du commissariat ?
- Quel partenariat possible de la ville dans la gestion et l’entretien des espaces « publics », et des espaces sis dans l’emprise du commissariat mais participant à la qualité urbaine…?
- Quels dispositifs, équipements, mobilier, et matériaux mettre en place pour faciliter l’exploitation et la maintenance , avec quel partenariat possible ?

- **Potentiel d’évolution**

Il est opportun d’ anticiper les perspectives d’évolution pour l’équipement :
Les dimensions de l’emprise « commissariat » permettent-elles de disposer d’espaces de réserve pour des extensions ultérieures, des changements de destination ?
La définition de règles urbaines est - elle suffisamment souple, pour intégrer ces évolutions ?....

3. *Équipements des salles de sport et des espaces sociaux de restauration*

SALLES DE SPORT

Equipements	Effectif <150	Effectif <300	Effectif <500
Dojo (tatamis (2mx1m)	10	15	20
Sac de frappe	1	2	3
Chaîne d'attache sac	1	2	3
Gants de frappe	5	10	15
Espalier bois (largeur 1m)	4	6	8

À ajuster en fonction du contexte local (fréquentation par des services extérieurs, etc.)

ESPACE SOCIAL DE RESTAURATION

Equipements	Effectif <150	Effectif <300	Effectif <500	observations
Evier + paillasse inox	2 bacs	2 bacs	2 bacs	Monté sur meuble bas avec rangements
Plaques électriques (x2)	1	1	1	
Micro-ondes	1	2	3	
Réfrigérateur brigade	5	5	5	Avec partie haute congélateur
Réfrigérateurs collectifs	1	1	1	Avec partie haute congélateur

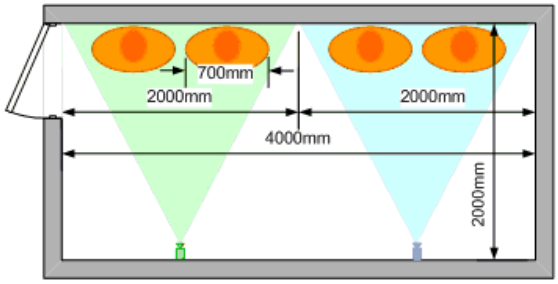
La ventilation mécanique contrôlée (VMC) sera renforcée dans cette zone.

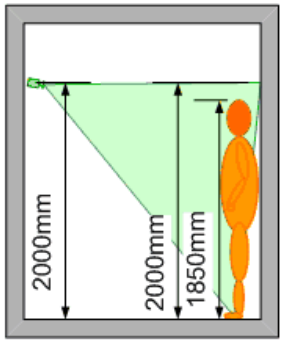
4. Tapissage vidéo

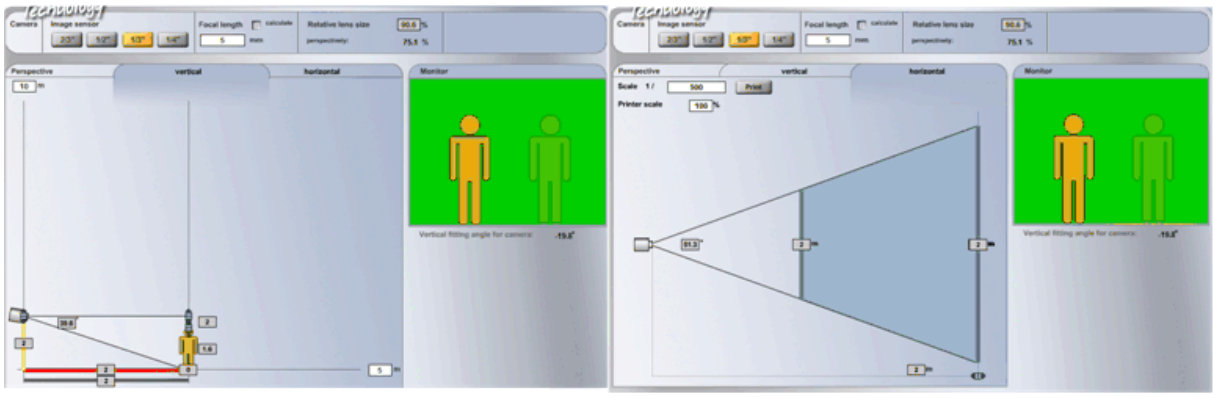
Le tapissage vidéo s'organise selon l'un des schémas suivants (en fonction de la taille du local) :

Spécificités techniques vidéos
à prendre en compte pour un tapissage

Pré-requis :
Local = 4m X 2 m
Hauteur de pose de la caméra = 2 m





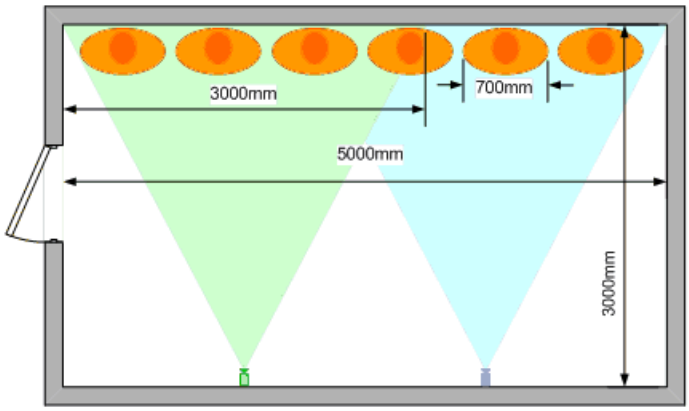


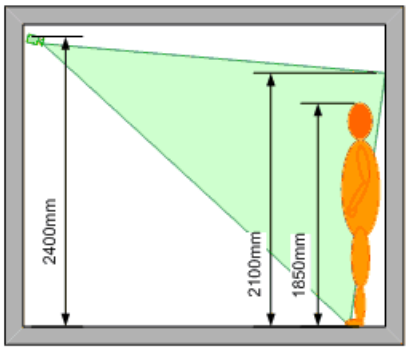
Type de caméra à retenir :
- caméra 1,3 Méga pixels
- résolution : 1280 X 960
- capteur optique : 1/3"
- Objectif vari-focal : 2,8 à 8 mm
- cas présent : régler l'objectif à 5 mm d'ouverture

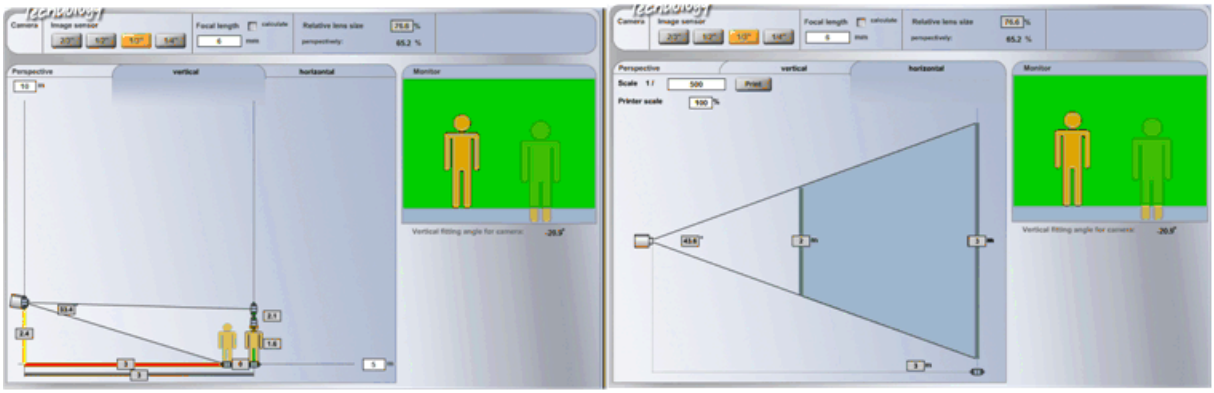
Intérêts de la solution :
- Largeur de champ visualisé = 2m
- Hauteur de champ visualisé = 2 m
- Aucune difficulté à réaliser un zoom numérique dans l'image pour identifier les détails d'un visage ou d'autre partie du corps

Spécificités techniques vidéos
à prendre en compte pour un tapissage

Pré-requis :
Local = 5m X 3 m
Hauteur de pose de la caméra = 2,4 m







Type de caméra à retenir :
- caméra 2 Méga pixels
- résolution : 1920 X1080
- capteur optique : 1/3"
- Objectif vari-focal : 2,8 à 8 mm
- cas présent : régler l'objectif à 6 mm d'ouverture

Intérêts de la solution :
- Largeur de champ visualisé = 3m
- Hauteur de champ visualisé = 2,1 m
- Aucune difficulté à réaliser un zoom numérique dans l'image pour identifier les détails d'un visage ou d'autre partie du corps

5. Autres référentiels

Les autres référentiels à prendre en compte sont :

- Espaces d'accueil du public et locaux à usage de vestiaires dans les commissariats et Hôtels de police (juin 2003),
- Référentiel SZSIC (remises à jour régulières),
- Référentiel spécifique de la police technique et scientifique (à venir).
- Référentiel du Local de Neutralisation des Armes de la Préfecture de Police de Paris.

Par ailleurs, les référentiels spécifiques aux zones de sûretés de la préfecture de Paris et du SGAMI Sud Ouest seront également joints en annexe à titre d'illustration des prescriptions formulées dans ce guide de programmation.

6. Schémas fonctionnels

Les fichiers source des schémas fonctionnels sont également fournis (format Libre Office / Draw) pour faciliter l'adaptation au programme local.